

Le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) vient d'arriver d'Angleterre avec sa chère Grande Charte de liberté et de déclaration d'indépendance, à ce qu'on nous assure. Dans une affaire aussi importante que celle-ci, au début de cette nouvelle législature et au sein d'une nation indépendante, je tiens à lui montrer l'importance de bien inaugurer l'application de ses précédents. Qu'il en ait aucun de répréhensible en ce qui concerne le président de la Chambre. Le premier ministre, je le répète, est de retour de la mère patrie où il a prononcé de si nombreux discours, et où il a obtenu cette magnifique Grande Charte,—mauvaise appellation dont on nous a corné les oreilles. On nous dit que nous nous sommes élevés spontanément au rang de nation. Qu'il voie donc à ce que l'Orateur de la Chambre, quel qu'il soit, ne fasse plus partie d'aucun conseil de direction, et soit au-dessus de tout reproche à cet égard. Plusieurs milliers de personnes de ma province ont, je le sais, souffert du désastre de la Home Bank dont M. Crerar était directeur, ce qui montre bien l'importance de la question que j'ai soulevée. Je ne puis que reconnaître les titres du collègue qui nous est désigné; je l'admire et j'estime son habileté. Toutefois, je considère que cette motion, si elle était adoptée, violerait malheureusement la coutume britannique.

(Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée, *nemine contradicente*, et l'honorable Rodolphe Lemieux, député de la circonscription de Gaspé, est dûment choisi président de la Chambre. L'honorable M. Lemieux est conduit de son siège au fauteuil de l'Orateur par le très honorable Mackenzie King et l'honorable Ernest Lapointe.)

M. L'ORATEUR: Madam, fellow members of the House of Commons, for the third time I have been called to the high office of Speaker of the House of Commons. Let me assure you how deeply I appreciate your nomination. If the honour is great, greater still are the responsibilities.

After thirty years of continuous service in this House, where it has been my privilege to observe men and events, I more than ever realize that, in the discharge of my duties, justice, fair play and strict impartiality will always exercise a moderating influence on political passions. And need I say that the respect for parliamentary institutions in a young democracy like ours is too precious a boon not to be constantly set before my eyes as a guiding star. It is in that spirit that I intend to serve, placing my trust in the goodwill and co-operation of my fellow members. It will be my honour and duty to maintain those ancient privileges, liberties, customs and usages—in a word to live up

to those noble traditions, the fruit of so many centuries of struggle, which have come to us as a legacy from the Mother Country and now stand as the beacon of modern civilization.

Mes chers collègues, pour la troisième fois, vous m'avez offert la présidence de la Chambre des communes.

En retour, permettez-moi de vous dire combien j'apprécie ce témoignage de confiance de votre part. Sans doute, l'honneur est grand, mais combien plus grandes encore les responsabilités!

Après trente années de service continu dans cette Chambre,—où j'ai eu l'avantage d'observer hommes et choses,—je me rends compte que dans l'exercice de mes fonctions, la justice, le franc jeu, l'impartialité sont le frein le plus salutaire au déchaînement des passions politiques. J'ajoute que le prestige des institutions parlementaires dans une jeune démocratie comme la nôtre, est un bien trop désirable pour que je n'en soit pas constamment pénétré.

Voilà dans quelles dispositions d'esprit j'entends servir, recherchant votre concours et m'appuyant sur votre bon vouloir.

J'aurai toujours à cœur de maintenir les privilèges, les libertés, les us et coutumes, en un mot toutes ces glorieuses traditions parlementaires dont les origines remontent très loin dans l'histoire et qui constituent le legs le plus précieux que l'Angleterre, notre métropole, ait fait à la civilisation moderne.

#### NOMINATION D'UN ADJOINT AU SERGENT D'ARMES

M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le sergent d'armes a, avec mon approbation, désigné M. Edouard Taschereau comme son adjoint durant la présente session du Parlement.

Le très honorable Mackenzie King propose que la séance soit levée.

L'hon. M. GUTHRIE: Avant que vous mettiez la question aux voix, puis-je demander à mon très honorable ami s'il consentirait à déposer sur le bureau de la Chambre le rapport de sir Andrew Rae Duncan sur les Provinces maritimes. J'ai appris que ce rapport est prêt à être distribué et, bien qu'il ne soit pas habituel de déposer des documents avant que le discours du trône ait été prononcé, le premier ministre nous obligerait beaucoup s'il consentait à déposer ce rapport dès demain.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement avait déjà décidé de déposer ce rapport dès demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à trois heures cinquante-cinq minutes de l'après-midi.)